Publié le 19/10/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07101-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

N° 2026-07-101

REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mardi 29 septembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
33	30	33		
		Dont procurations		
		03		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
33	33	00	00	00

Date de la convocation
23/09/2026
Date d'affichage
23/09/2026

Objet de la Délibération

****
COHESION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE
****
Subvention Madous Siwo – 22 mai

Président de Séance :
Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :
Jill OCTAVIA

L'an deux mille vingt-six et le 29 septembre, à 17h35, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND (à partir de 18h10), Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER Sandrine DESIRE, Olivier PIERRE-FRANCOIS, Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Alec BEROARD, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERIAG (à partir de 17h49), Didier MARMOT, Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN.

Absents excusés : Mme/MM. Joëlle TAILAME, Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD.

Procurations : Mme/MM Joëlle TAILAME, Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD ont respectivement donné procuration à Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE.

SUBVENTION MADOUS SIWO – 22 MAI

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- **Vu** la demande de subvention présentée par l'association Madous Siwo ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Culture, patrimoine, mémoire et coopération », en date du 07 septembre 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des Ressources », en date du 11 septembre 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux Conseillers municipaux ;

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07101-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS N° 2026-07-101

– **Considérant** ce qui suit :

L'association Madous Siwo a organisé une manifestation, le 22 mai 2026, dans le cadre de la commémoration de l'abolition de l'esclavage du 22 mai 1848.

La Ville a été sollicitée par l'association Madous Siwo pour un soutien financier d'un montant de 8 100 euros.

L'association a assumé la pleine responsabilité de l'organisation et du bon déroulement de l'événement, ainsi que de la sécurité des participants.
L'association a été en conformité avec l'ensemble des obligations juridiques et administratives requises pour ce type d'événement.

Le programme de la journée incluait un déboulé aux flambeaux à 5h du matin avec un départ de la Démarche pour rejoindre le bord de mer de Fond Lahayé, au rythme des sonorités du groupe Wélélé Bann'.
La journée s'est poursuivie avec de nombreuses animations et prestations artistiques mettant à l'honneur les traditions martiniquaises et la mémoire collective : kous kanno an tan lontan, mât de cocagne, danses traditionnelles et concerts d'artistes parmi lesquels MKY, Mali, MC Janik et Marius Modeste.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1er :

- **D'octroyer à l'association Madous Siwo, une subvention d'un montant de 8 100 euros (huit mille cent euros), au titre de la manifestation organisée le 22 mai 2026, dans le cadre de la commémoration de l'abolition de l'esclavage ;**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Annexe : Courrier de l'association Madous Siwo : Célébrations du 22 mai- Demande de Partenariat et de moyens logistiques

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 19 OCT 2026

Le Secrétaire de séance

Jill OCTAVIA

VILLE DE SCHŒLCHER
Direction des Affaires Générales

Le Maire,

Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : https://citoyens.telerecours.fr.

Publié le 19/10/2026

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07101-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

VILLE DE SCHOELCHER
SERVICE COURRIER CENTRAL
Arrivé le 13/AVRIL/2026 N° Enregistrement : 3839
Destinataire(s) Traitement
Instruction : Cabinet
Suite à donner : PEPS - PEPS-Action économique
PCSA-Animation - PCSA-Culture
Police
Information :

MADOUS SIWO
35, rue Jules Beaune
97200 FORT DE FRANCE
madoussiwo097@gmail.com
0696 77 02 81

A

Monsieur le Maire
De la ville de Schoelcher
Rue Fessenheim – Bourg
97233 SCHOELCHER

Objet : **Célébrations du 22 mai -**
Demande de Partenariat
et de moyens logistiques

Monsieur le Maire,

L'Association MADOUS SIWO vous adresse, ainsi qu'à votre équipe, ses félicitations pour votre élection.

Notre association, depuis quelques temps, en collaboration avec les services dédiés de la ville, participe aux divers événements tels que le Carnaval, la commémoration du 22 mai, la fête du Bourg et fête du quartier Fond Lahaye...

Nous souhaitons donc poursuivre notre action s'agissant des commémorations du 22 mai 2026 en vous proposant le programme prévisionnel ci-après :

- Marche aux flambeaux (parcours à définir) suivie d'un petit déjeuner sur le front de mer de Fond Lahaye
- Coup de senne
- Course de canots (embarcations de la localité)
- Jeux divers (tenant compte de la dimension intergénérationnelle)
- Ballet sur podium : invitation d'un groupe traditionnel
- Prestation Tambour
- Animation podium avec divers artistes invités.

Pour ce faire, nous vous sollicitons d'une part, pour les autorisations suivantes :

- Utilisation de l'espace public concerné (front de mer de Fond Lahaye)
- Vente de repas et boissons

Transmis par MAGITEL-CL ACTE (Groupe STUDIA).
Acte: 972-219722295-20260929-260929DM07101-DE
décidé le 29/09/2026,
accusé le 19/10/2026
via TELIOS

Et d'autre part pour l'obtention des moyens logistiques suivants :

- Mise en place d'un podium
- Mise à disposition de 6 chapiteaux avec électrification
- Des barrières Vauban (nombre à définir avec vos services).

Nous souhaiterions savoir également si la Ville pourrait, d'un point de vue financier, nous accompagner pour :

- la Prise en charge de 1 ou 2 toilettes chimiques, (les latrines du site étant inutilisables) ;
- la prise en charge de la Sécurité.

Je me tiens à votre disposition, pour tout autre renseignement que vous jugeriez utile.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,

J.M.D

JEAN-MICHEL DORVIN